



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération sur l'annulation de la délibération du 6 mars 2018 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'370'000.- (TTC) destiné à l'acquisition des parcelles n°1927 et 2896 (dépendance), sise route de Lausanne 322, d'une surface totale de 294 m²

Séance du Conseil municipal du mardi 12 novembre 2019

vu l'adoption de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'370'000.- (TTC) destiné à l'acquisition des parcelles n°1927 et 2896 (dépendance), sise route de Lausanne 322, d'une surface totale de 294 m² par le Conseil municipal de la commune de Bellevue lors de sa séance du 6 mars 2018,

vu l'approbation du département présidentiel en date du 24 avril 2018,

vu l'incapacité des parties à trouver un accord pour un prix de vente et des conditions compatibles avec l'ouverture du crédit susmentionné,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale du mardi 29 octobre 2019,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. D'annuler la délibération du 6 mars 2018 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'370'000.- (TTC) destiné à l'acquisition des parcelles n°1927 et 2896 (dépendance), sise route de Lausanne 322, d'une surface totale de 294 m²,
2. D'inviter le Conseil administratif à signifier cette décision aux parties intéressées.



Mozar